

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA23 09001

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2023, le règlement suivant :

RCA23 09001 | Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (dossier 1236492001).

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} juin 2023 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 17 avril 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert